

**LUNDI 13 JUILLET 2026
MESCHERS-SUR-GIRONDE
AU PORT**

**PARTIE A
CONSERVER**

Mémo-risez votre N° de zone
et suivez le fléchage indiqué aux carrefours.

La brocante d'été rencontre chaque année un succès et 2026 sera la 34^{ème} édition.
L'accès à cette manifestation est entièrement gratuit pour le public.

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE - Modalités d'inscription

Afin de faciliter le placement des exposants au vu du grand nombre de demandes,

- 1) Nous vous demandons de renvoyer le bulletin d'inscription le plus tôt possible et avec le maximum de précisions concernant vos besoins en profondeur pour nous permettre une meilleure implantation.
- 2) L'inscription **avant le 8 Juillet 2026 est obligatoire.**
- 3) L'accueil et l'installation se feront à partir de **6h. Aucun emplacement ne pourra être occupé avant 6h et l'arrivée des placiers.**
- 4) **Les organisateurs disposeront des emplacements non occupés à partir de 8h, les sommes versées seront conservées à titre de dédommagement.**
- 5) **En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué sauf situation justifiée.**
- 6) Le Centre Socio-Culturel décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation sur les stands.
- 7) Le Centre Socio-Culturel se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon fonctionnement de la brocante.
- 8) **Les parasols doivent être lestés afin d'éviter tout accident.**
- 9) Tout incident lié à l'installation du stand est sous la responsabilité de l'exposant.
- 10) En cas d'incident grave, contacter l'organisateur à la buvette, **Tél 06.66.20.23.99**
- 11) Vous trouverez ci-joint une esquisse du plan de situation de la brocante : Noter sur votre bulletin d'inscription **la zone** (et non l'emplacement précis) dans laquelle vous **souhaitez** être placé. Elle sera prise en compte en fonction de votre date de réponse et s'il reste de la place. Dans le cas contraire, une autre zone pourra vous être attribuée, avec votre accord.
- 12) **Vous vous engagez à ne pas vendre de marchandises neuves, ni de produits alimentaires.**
- 13) **Seuls les dossiers accompagnés de leur règlement, de la copie d'une pièce d'identité pour les particuliers ou d'un extrait KBIS pour les professionnels seront pris en considération.** Prix du mètre linéaire 4 €.

↳ L'apéritif sera offert à tous les exposants à midi.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Pour l'association, le Directeur, F. LAGGOUNE.

B.P. 14 - 35 Rue de l'Eglise - 17132 MESCHERS
Tél. : 05 46 02 52 29 - E-mail : csc.meschers@wanadoo.fr
Site : <http://arcenciel-centresocioculturelcozes.com>



**PARTIE A RENVoyer
A L'ORGANISATEUR**

Organisateur : Association
CENTRE SOCIO-CULTUREL ARC EN CIEL
B.P. 14 – 35 RUE DE L'ÉGLISE – 17132 MESCHERS

**BROCANTE/VIDE-GRENIER DU 13/07/2026
AU PORT DE MESCHERS-SUR-GIRONDE**

BULLETIN D'INSCRIPTION (Pensez à signer en bas du bulletin)

Nous refusons les exposants vendant de l'alimentaire et de la marchandise neuve (artisanat, destockages,...). Certaines parties des zones ne peuvent pas accueillir de véhicule.

Nombre de mètres : X 4,00 € = €.

Si Véhicule, (5m minimum) à préciser à l'inscription

Règlement :

Par chèque, à l'ordre du Centre Socio-Culturel Arc en Ciel. En espèces

ZONES SOUHAITEES : Choix préférentiel pour la zone d'installation

ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5
--------	--------	--------	--------

Partie à remplir par les Particuliers ET les Professionnels

Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél. Mail :

Type de Pièce d'identité

N°

Délivrée le :

Par

Attestation sur l'honneur PARTICULIER

Je déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant.e
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L3 10-2 du Code de commerce),
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature (incluant celle-ci) au cours de l'année civile (art. R 310-9 du Code pénal),
- avoir pris connaissance des modalités d'inscription, des règlements de la brocante et du RGPD.

Fait à le

Signature.....

PROFESSIONNEL

Raison sociale et type d'activité :

.....

N° SIRET RCS ou
Référence du récépissé de déclaration au
CFE pour les auto-entrepreneurs

.....

Attestation sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur,

- ne vendre que des objets usagés (art. L3 10-2 du Code de commerce),
- avoir pris connaissance des modalités d'inscription et des règlements de la brocante et du RGPD.

Seuls les dossiers remplis, cochés et accompagnés de leur règlement, copie CNI ou KBIS seront pris en considération.



34e Brocante

13 juillet 2026



plan des zones exposants



34e Brocante

13 juillet 2026



plan des zones exposants

